



Assemblée générale

Distr. générale
25 février 2016

Français seulement

Conseil des droits de l'homme

Trente et unième session

Point 6 de l'ordre du jour

Examen périodique universel

Exposé écrit* présenté par l'Association Mauritanienne pour la promotion du droit, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif special

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[13 février 2016]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s) par l'/les organisation(s) non gouvernementale(s), sans avoir été revu par les services d'édition.



Déclaration de l'ONG « Action pour la Protection des Droits de l'Homme en Mauritanie, APDHM » Membre de l'AMAPROD ayant statut de l'ECOSOC

Monsieur le Président

L'ONG « **Action pour la Protection des Droits de l'Homme en Mauritanie** », vous remercie pour l'opportunité afin d'apporter sa contribution à l'occasion de la validation du rapport de la Mauritanie, au nom du second cycle de l'Examen Périodique Universel.

Notre organisation milite pour les droits des personnes privées de liberté, particulièrement dans les prisons. Nous nous réjouissons de l'acceptation par le gouvernement de la majorité des recommandations formulées par les Etats examinateurs et réitérons par la même occasion, la mise en œuvre de celles relatives à l'amélioration des conditions de vie des personnes privées de liberté.

Enfin, nous encourageons le gouvernement mauritanien à associer davantage les organisations Non-Gouvernementales dans la conception, le suivi et la mise en œuvre des politiques et stratégies relatives aux Droits de l'Homme.

Je vous remercie.

Action pour la Protection des Droits de l'Homme en Mauritanie, une ONG sans statut consultatif partage également les opinions exprimées dans cet exposé.
